



DÉLIBÉRATION N°069/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2025

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 30/09/2025

Date de la publication : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MACHEFE Thomas - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - COUZIGOU Laurent - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, JADAS Christian, DALL'ANESE Lisa, RESSES Lisa.

Absents : TILLOS Marie-Hélène

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte.

M. JADAS Christian à M. CAMBE Thierry.

Mme RESSES Lisa à M. VALADE Pierre.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18

Procurations : 3

Votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 069/2025 OBJET : ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR ARCHIVES COMMUNALES SAINTE-BAZEILLE CHATEAU « LA PLACIERE ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite au déménagement des archives municipales au rez-de-chaussée du château de « la placière » en date du 18 novembre 2023, ainsi que la réorganisation des locaux et des usages, il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur applicable à la consultation des documents d'archives, concernant les modalités suivantes :

- 1 - Accueil et inscription
- 2 - Communication
- 3 - Reproduction de documents

Il informe également que la consultation des archives se fait uniquement sur demande auprès de l'archiviste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide

- **De valider** le règlement intérieur de la salle de lecture des archives présenté en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cette convention, et tous documents utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 07/10/2025 et de l'affichage en date du 07/10/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.